



**ARRETE n°23 / 00563**

**portant délégations de signature**

**LE DIRECTEUR DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA CHARENTE-MARITIME – CHEF DE CORPS DEPARTEMENTAL – Chevalier de l'Ordre National du Mérite ;**

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 1424-33,

VU l'arrêté du 2 mai 2005 relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent et des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur, et notamment ses articles 10 et 11 ;

VU les arrêtés conjoints n°22-014 et 22-015 du Ministre de l'intérieur et du Président du Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Charente-Maritime du 25 janvier 2022 nommant le colonel hors classe Didier MARCAILLOU au service départemental d'incendie et de secours de la Charente-Maritime et le détachant sur l'emploi fonctionnel de Directeur départemental des services d'incendie et de secours à compter du 1<sup>er</sup> février 2022,

VU l'arrêté conjoint n°22-075 du Ministre de l'Intérieur et du Président du Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Charente-Maritime du 16 mai 2022 portant promotion du colonel hors classe Didier MARCAILLOU au grade de contrôleur général à compter du 1<sup>er</sup> juin 2022,

VU l'arrêté n°21-01074 du Président du Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du 19 mai 2021 portant affectation du lieutenant-colonel François THEVES aux fonctions de chef du pôle opérationnel à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021,

VU l'arrêté n° 21-01804 du Président du Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du 12 juillet 2021 portant affectation du commandant Pierre-Antoine MEUNIER aux fonctions d'adjoint au chef du pôle opérationnel à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021,

VU l'arrêté du Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours n°21-00968 du 3 mai 2021 portant affectation du commandant Frédéric VENAIL au pôle opérationnel pour assurer les fonctions de chef du service prévention à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021,

VU l'arrêté conjoint du Préfet de la Charente-Maritime et du Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours n°18-152 du 21 décembre 2018 portant affectation du capitaine Nicolas MILAN au service prévention du pôle opérationnel pour assurer les fonctions de chef de l'antenne prévention du pôle Territorial Est à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019,

VU l'arrêté conjoint du Préfet de la Charente-Maritime et du Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours n°14-005 du 20 janvier 2014 portant affectation du lieutenant Anthony HERMANN au service prévention du pôle opérationnel pour assurer les fonctions de préventionniste au sein du service prévention à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014,

VU l'arrêté conjoint du Préfet de la Charente-Maritime et du Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours n°20-096 du 29 septembre 2020 portant affectation du lieutenant Jean-Victor PONCELET au service prévention du pôle opérationnel pour assurer les fonctions de préventionniste au sein de l'antenne prévention du pôle territorial Est à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2020,

VU l'arrêté du Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours n°21-2026 du 9 septembre 2021 portant affectation du capitaine Antoine AUDFRAY au service prévention du pôle opérationnel pour assurer les fonctions de chef de l'antenne prévention du pôle territorial Ouest à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021,

VU l'arrêté du Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours n°21-2027 du 9 septembre 2021 portant affectation du capitaine Jérôme FAIVRE au service prévention du pôle opérationnel pour assurer les fonctions de préventionniste à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021,

VU l'arrêté du Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours n°22-1235 du 19 avril 2022 portant affectation du lieutenant Anthony TRIEAU au service prévention du pôle opérationnel pour assurer les fonctions de préventionniste au sein de l'antenne prévention du pôle territorial Ouest à compter du 1<sup>er</sup> mai 2022,

VU l'arrêté du Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours n° 22-106 du 26 juillet 2022 portant recrutement par voie de mutation du lieutenant Fabien COLASSE en qualité d'officier préventionniste à l'antenne prévention Est du pôle opérationnel à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022,

Sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours,

## **ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** Délégation de signature est donnée à l'effet de signer les procès-verbaux de jurys d'examens du diplôme d'agent de Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personne (SSIAP) :

- au lieutenant-colonel François THEVES, chef du pôle opérationnel,
- au commandant Pierre-Antoine MEUNIER, adjoint au chef du pôle opérationnel,
- au commandant Frédéric VENAIL, chef du service prévention du pôle opérationnel,
- au lieutenant de 1<sup>ère</sup> classe Anthony HERMANN, préventionniste au service prévention du pôle opérationnel,
- au capitaine Nicolas MILAN, chef de l'antenne prévention du pôle territorial Est,
- au capitaine Jérôme FAIVRE, préventionniste à l'antenne prévention du pôle territorial Ouest,
- au capitaine Antoine AUDFRAY, chef de l'antenne prévention du pôle territorial Ouest
- au lieutenant de 2<sup>ème</sup> classe Anthony TRIEAU, préventionniste à l'antenne prévention du pôle territorial Ouest,
- au lieutenant de 1<sup>ère</sup> classe Jean-Victor PONCELET, préventionniste à l'antenne prévention du pôle territorial Est,
- au lieutenant de 1<sup>ère</sup> classe Fabien COLASSE, préventionniste à l'antenne prévention du pôle territorial Est,

**ARTICLE 2 :** Délégation de signature est donnée à l'effet de signer les diplômes de qualification d'agent de Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personne (SSIAP) :

- au lieutenant-colonel François THEVES, chef du pôle opérationnel,
- au commandant Pierre-Antoine MEUNIER, adjoint au chef du pôle opérationnel.

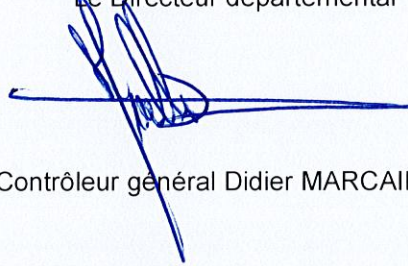
ARTICLE 3 : Le présent arrêté entre en vigueur le lendemain de sa publication, et abroge, à compter de cette même date, les précédents arrêtés relatifs au même objet.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

ARTICLE 5 : Le directeur départemental des services d'incendie et de secours et le payeur départemental de la Charente-Maritime sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours de la Charente-Maritime.

Fait à PERIGNY, le 30 MARS 2023

Le Directeur départemental

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Contrôleur général Didier MARCAILLOU